



ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2019

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES (867)

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Rapport de la direction

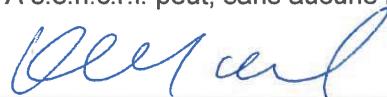
Les états financiers de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour l'exercice clos le 30 juin 2019 portant la signature électronique 8416207533, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Brunet Roy Dubé, CPA s.e.n.c.r.l., auditeurs indépendants nommés par le Conseil des commissaires, ont procédé à l'audit des états financiers de la commission scolaire des Grandes-Seigneuries, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Brunet Roy Dubé, CPA s.e.n.c.r.l. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Directrice générale



Directeur du Service des ressources financières

Lieu : La Prairie, Qc Date : 16 octobre 2019



TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil des commissaires

Commission Scolaire des Grandes-Seigneuries

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (ci-après « la Commission scolaire ») portant la signature électronique 8416207533, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2019, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 2 à 275, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes et les renseignements complémentaires.

À notre avis, les états financiers ci-joints portant la signature électronique 8416207533 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission scolaire au 30 juin 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission scolaire.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.¹

Le 16 octobre 2019

7100, rue Jean-Talon Est, bureau 1200
Montréal (Anjou), Québec
H1M 3S3

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108047

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a été constituée le 1^{er} juillet 1998 en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3).

La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

Elle exerce sa juridiction sur la clientèle scolaire des municipalités de la MRC du Roussillon et de la majorité des municipalités de la MRC des Jardins de Napierville (à l'exclusion de la municipalité de Saint-Jacques-Le-Mineur), soit les municipalités de Candiac, Delson, La Prairie, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Saint-Mathieu et Saint-Philippe dans le comté de La Prairie, les municipalités d'Hemmingford, Napierville, Saint-Bernard-de-Lacolle, Saint-Édouard, Saint-Michel, Saint-Patrice-de-Sherrington et Saint-Rémi dans le comté de Beauharnois-Huntingdon et les municipalités de Châteauguay, Kahnawake, Léry, Mercier, Sainte-Clotilde et Saint-Isidore dans le comté de Châteauguay.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la CNESST, la provision pour créances douteuses et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le solde disponible.

Taxes à recevoir et débiteurs

Les taxes à recevoir et les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Passifs

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (R.R.E.G.O.P), au Régime de retraite des enseignants (R.R.E), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (R.R.P.E.) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (R.R.A.S.). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux, de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, des indemnités de départ, de l'assurance traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est déduit de la dette à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- la contamination dépasse la norme environnementale;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode utilisée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la Commission scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs. Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers de la Commission scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé relié à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseaux de télécommunications	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste de « Contributions reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les contributions reportées sont inscrites graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée au poste « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers et sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des déboursés effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et/ou visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » dans l'exercice financier au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés dans la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente des biens et services et les revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens et services consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées. Les charges comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé. Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec, s'il y a, sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

3. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subventions de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les subventions provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Autres subventions ».

Subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles

Le détail des différentes subventions à recevoir affectées aux immobilisations corporelles est présenté à la page 21 du rapport financier.

4. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les emprunts et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEES. La marge de crédit autorisée au 30 juin 2019 est de 152 634 748 \$ (145 075 358 \$ au 30 juin 2018). Les trois acceptations bancaires totalisant 68 millions de dollars viennent à échéance le 8 juillet 2019 pour 16 millions de dollars au taux d'intérêt de 2,27 %, le 15 juillet 2019 pour 10 millions de dollars au taux d'intérêt de 2,26% et le 24 juillet 2019 pour 42 millions de dollars au taux d'intérêt de 2,26 % (49 millions de dollars au taux de 1,95 % et 1,98 % au 30 juin 2018). Ces acceptations bancaires sont garanties par le MEES.

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2019	2018
Salaires courus, déductions et charges sociales	23 860 038	23 241 625
Autres créditeurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	594 882	646 075
Autres créditeurs et frais courus - Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	16 857 856	10 320 423
Intérêts courus	1 537 781	1 317 192
	42 850 557	35 525 315

6. REVENUS REPORTÉS

Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Le détail des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles est présenté à la page 32 du rapport financier.

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

7. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail de la provision pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les enseignants ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie sont payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

8. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

		Montant à l'émission (\$)	Solde au 30 juin 2018 (\$)	Émission de l'exercice (\$)	Remboursement de l'exercice (\$)	Solde au 30 juin 2019 (\$)
Billets – Financement Québec						
2001-2023	6,6260 %	10 378 000	3 323 000	-	415 000	2 908 000
2012-2018	2,6640 %	13 508 000	7 643 000	-	7 643 000	-
Total – billets FQ		23 886 000	10 966 000	-	8 058 000	2 908 000
Billets – Fonds de Financement						
2013-2023	3,1130 %	21 400 000	17 976 000	-	856 000	17 120 000
2014-2018	2,0943 %	6 060 000	5 052 000	-	5 052 000	-
2014-2024	3,2710 %	22 076 000	18 530 000	-	1 182 000	17 348 000
2015-2019	1,2380 %	17 450 000	16 054 000	-	698 000	15 356 000
2015-2023	2,3360 %	2 480 000	1 874 000	-	303 000	1 571 000

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

		Montant à l'émission (\$)	Solde au 30 juin 2018 (\$)	Émission de l'exercice (\$)	Remboursement de l'exercice (\$)	Solde au 30 juin 2019 (\$)
2016-2023	1,9200 %	79 448 000	72 856 000	-	6 592 000	66 264 000
2016-2019	1,1110 %	1 896 000	632 000	-	632 000	-
2017-2041	3,3490 %	13 300 000	12 768 000	-	532 000	12 236 000
2017-2020	1,2200 %	1 947 000	1 298 000	-	649 000	649 000
2018-2027	2,9050 %	7 651 000	7 651 000	-	402 000	7 249 000
2018-2043	3,2240 %	31 900 000	31 900 000	-	1 276 000	30 624 000
2018-2035	3,1500 %	13 082 000	13 082 000	-	756 000	12 326 000
2019-2044	3,0470 %	26 100 000	-	26 100 000	-	26 100 000
2019-2033	2,8450 %	4 752 000	-	4 752 000	-	4 752 000
2019-2025	2,4540 %	6 535 000	-	6 535 000	-	6 535 000
2019-2022	1,7430 %	2 475 000	-	2 475 000	-	2 475 000
Total – billets FF		258 552 000	199 673 000	39 862 000	18 930 000	220 605 000
Total - billets FQ et FF		282 438 000	210 639 000	39 862 000	26 988 000	223 513 000

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

Billets

Les billets sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les versements en capital à effectuer sur les billets au cours des prochains exercices sont les suivants :

2019-2020	31 700 000 \$
2020-2021	15 695 000 \$
2021-2022	15 695 000 \$
2022-2023	16 118 000 \$
2023-2024	60 655 000 \$
2025 et suivantes	83 650 000 \$

9. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Les contaminants ayant entraîné la constatation de passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures pétroliers et des hydrocarbures aromatiques et proviennent du retrait du réservoir de mazout pour le premier site ainsi que le remplacement du réservoir de mazout et la possible contamination suite à la présence d'une voie ferroviaire secondaire datant d'avant la construction de l'école pour le second site.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

Selon les rapports des professionnels, les sites contaminés répertoriés ne représentent pas un risque pour la santé. Au 30 juin 2019, les travaux de décontamination sur les sites de la Commission scolaire sont terminés.

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

	2019	2018
Passif au titre des sites contaminés avant majoration	-	980 744
Majoration	-	490 272
Passif au titre des sites contaminés	-	1 471 016

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier. Le total des immobilisations inclut les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 59 076 431 \$ (28 204 843 \$ au 30 juin 2018), soit 59 070 220 \$ (24 976 396 \$ au 30 juin 2018) pour des bâtiments et 6 467 \$ (3 228 447 \$ au 30 juin 2018) en aménagement et (256 \$) en développement informatique. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

Au cours de l'exercice, aucune immobilisation corporelle (46 653 \$ au 30 juin 2018) a été acquise par donation ou pour une valeur symbolique ou financée en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

11. FLUX DE TRÉSORERIE

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 494 792 \$ (662 589 \$ pour l'exercice précédent). Les intérêts reçus au cours de l'année s'élèvent à 591 071 \$ (683 774 \$ pour l'exercice précédent).

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024 et plus	Solde au 30 juin 2019	Solde au 30 juin 2018
CONTRATS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS								
Construction et travaux majeurs	28 792 863 \$	8 813 117 \$	69 508 \$	- \$	- \$	- \$	37 675 488 \$	42 540 911 \$
Commandes de mobilier	1 005 604 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 005 604 \$	754 259 \$
	29 798 467 \$	8 813 117 \$	69 508 \$	- \$	- \$	- \$	38 681 092 \$	43 295 170 \$
CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION								
Location d'immeubles	1 453 777 \$	1 160 936 \$	433 275 \$	439 393 \$	423 771 \$	- \$	3 911 152 \$	5 000 260 \$
Location de photocopieurs et d'équip.informat.	310 633 \$	323 613 \$	323 613 \$	323 613 \$	42 297 \$	- \$	1 323 769 \$	508 107 \$
	1 764 410 \$	1 484 549 \$	756 888 \$	763 006 \$	466 068 \$	- \$	5 234 921 \$	5 508 367 \$
CONTRATS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES								
Transporteurs scolaires	12 100 931 \$	12 100 931 \$	12 100 931 \$	- \$	- \$	- \$	36 302 793 \$	48 403 724 \$
Déneigement	934 897 \$	779 081 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 713 978 \$	- \$
Tonte de pelouse	59 205 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	59 205 \$	148 011 \$
Huile à chauffage	411 040 \$	467 231 \$	56 192 \$	- \$	- \$	- \$	934 463 \$	- \$
Surveillance (alarme)	359 207 \$	126 323 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	485 530 \$	650 946 \$
Cellulaires	4 145 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 145 \$	12 436 \$
Fibre optique /syst.informatique - entr.et équip.	132 325 \$	108 468 \$	54 234 \$	- \$	- \$	- \$	295 027 \$	561 567 \$
Disposition des déchets et entretien	271 728 \$	248 303 \$	41 051 \$	- \$	- \$	- \$	561 082 \$	260 601 \$
Assurances	108 810 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	108 810 \$	84 467 \$
Déménagement	57 060 \$	57 060 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	114 120 \$	- \$
	14 439 348 \$	13 887 397 \$	12 252 408 \$	- \$	- \$	- \$	40 579 153 \$	50 121 752 \$

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024 et plus	Solde au 30 juin 2019	Solde au 30 juin 2018
AUTRES CONTRATS								
Auditeurs externes	40 292 \$	40 292 \$	40 292 \$	40 292 \$	40 292 \$	- \$	201 460 \$	47 396 \$
Programme d'aide aux employés	15 750 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	15 750 \$	53 422 \$
Solde des budgets:								
Perfectionnement	429 446 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	429 446 \$	472 994 \$
Encadrement des stagiaires (30020)	20 176 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 176 \$	21 020 \$
Soutien à la composition de la classe (FSE -APEQ) (15321 et 15722)	246 951 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	246 951 \$	951 184 \$
	752 615 \$	40 292 \$	40 292 \$	40 292 \$	40 292 \$	- \$	913 783 \$	1 546 016 \$
TOTAL DES OBLIG. CONTRACTUELLES	46 754 840 \$	24 225 355 \$	13 119 096 \$	803 298 \$	506 360 \$	- \$	85 408 949 \$	100 471 305 \$

13. ÉVENTUALITÉS

Griefs

Au 30 juin 2019, le coût total que pourrait assumer la Commission scolaire, si elle perdait les griefs déposés contre elle, est de l'ordre de 1 434 266 \$ dont une provision de 890 122 \$ est comptabilisée aux états financiers. Toute autre variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

14. APPARENTÉS

La Commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Commission scolaire.

La Commission scolaire n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aussi, la Commission scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

- Les débiteurs incluent un montant de 857 654 \$ (1 088 575 \$ au 30 juin 2018) de comptes clients avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Les créiteurs ou charges à payer incluent un montant de 594 882 \$ (646 075 \$ au 30 juin 2018) de créiteurs et frais courus avec les ministères et les organismes du gouvernement du Québec. Ces comptes clients et ces créiteurs et frais courus sont payables dans les 30 jours suivant la réception du service.

15. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2019.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit. Les débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, s'élèvent à 1 961 785 \$ au 30 juin 2019 (2 213 143 \$ au 30 juin 2018).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard aux emprunts temporaires, aux créditeurs et charges courues à payer, à l'exception des déductions à la source et certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux et les dettes à long terme). Afin de gérer son risque de liquidité, la Commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEES.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission scolaire au 30 juin 2019 se détaillent comme suit :

30 juin 2019	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts temporaires	68 000 000 \$	–	–	–	68 000 000 \$
Créditeurs et charges courues à payer	42 290 615 \$	538 309 \$	21 633 \$	–	42 850 557 \$
Provision pour avantages sociaux	9 228 195 \$	–	–	2 068 017 \$	11 296 212 \$

TRAFICS 2018-2019

RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2019

Notes complémentaires aux états financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les emprunts à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Étant donné que la Commission scolaire comptabilise ses instruments financiers portant intérêt à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la Commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les charges annuelles d'intérêts d'environ 585 940 \$.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.